

La lettre Cofrac

#3

novembre-décembre 2002

Références

Certification de produits et services, trois documents harmonisés viennent d'être publiés

Sur les trois documents harmonisés que nous venons de publier, deux visent à préciser les exigences de la norme au regard du guide d'application EA/6-01 sur la norme NF EN 45011 (équivalent au guide IAF d'application du guide ISO/CEI 65) – document CPS-Réf-02, complété par un document reprenant les notes de doctrine des anciennes sections qu'il a semblé intéressant de maintenir, document CPS-Réf-04.

Les anciens documents 5002 et 7002 sont donc remplacés. Les trois notes de doctrine concernant la certification de produits industriels et services et le document 7005 pour la certification de produits agricoles et alimentaires sont également remplacés.

Le 3^e document approuvé intitulé « Règlement d'accréditation n°CPS-Réf-05 » est le document unique décrivant le processus d'accréditation et la marche à suivre en cas de demande de modification de la portée d'accréditation.

Vous pouvez retrouver ces publications sur le site du Cofrac.

Note : le document CPS-Ref.02 qui vient d'être diffusé présente une erreur de rédaction. La version corrigée du document peut être téléchargée sur le site du Cofrac.

Transition ISO 9001:2000 IAF maintient la pression

Lors de son Assemblée générale tenue fin septembre à Berlin, IAF a formellement rappelé que la date limite du 15 décembre 2003 pour le passage à la certification de système qualité selon la version 2000 de l'ISO 9001 ne serait pas repoussée. Il devient donc maintenant très urgent que les entreprises entreprennent les démarches nécessaires auprès des organismes certificateurs, car ces derniers ne pourront pas traiter tous les dossiers au cours du 2^e trimestre 2003.

Ressources

Profil

Jacques Loiseaux intègre le nouveau poste de secrétaire général. Par ailleurs, nous accueillons deux nouveaux responsables d'accréditation en section Laboratoires : **Isabelle Germain** au pôle Biologie-biochimie et **Stéphane Boivin** au pôle Chimie-environnement.

Nominations aux comités de section

Certification d'entreprises et de personnels et Environnement **Patrick Fallouey**, COFREND, remplace **Roger Roche** au comité de section depuis le 21 octobre 2002.

Philippe Contet, FIM, remplace **Franck Gambelli** au comité de section depuis le 21 octobre 2002.

Calendrier

Réunions Cofrac

- 1 oct.** Conseil d'administration du Cofrac
- 2 déc.** Comité de section Certification de produits et services
- 4 déc.** CTA Chimie-environnement
- 5 déc.** Comité de section Inspection
- 5 déc.** CTA Électricité-Rayonnements Ionisants – Technologies de l'information
- 5 déc.** CTA Santé
- 6 déc.** CTA Mécanique-Thermique
- 6 déc.** Comité de section Laboratoires
- 10 déc.** Comité de section Certification d'entreprises, personnels et Environnement
- 12 déc.** Conseil d'administration

Réunions EA, ILAC, IAF

- 9-10 déc.** Groupes de travail EA Santé : le 9 GT Laboratoires, le 10 GT Certification à Francfort
- 17 jan.** EA/Eurachem/Eurolab/Euromet : réunion des présidents et vice-présidents à Lisbonne
- 29 jan.** EA Comité exécutif

Pratique

Qui fait quoi au sein du pôle Mécanique

Jean-Michel Barbin
– Responsable de pôle

Laurence Bonafous
– Accélérométrie
– Dispositifs médicaux
– Essais physiques et mécaniques

Abdérafik Charki
– Acoustique
– Hygrométrie
– Température
– Essais physiques et mécaniques

Béatrice Guilhon
– Débitmétrie liquide
– Masse, pesage
– Mesurage statique des volumes

Stéphane Laudrel
– Force, couple
– Pression
– Essais physiques et mécaniques

Geneviève Laurent
– Métrologie dimensionnelle
– Textile, habillement, cuir, papier, carton, jouets, EPI
– Essais physiques et mécaniques

Gilles Pecchioli
– Métrologie dimensionnelle
– Débitmétrie gazeuse
– Essais gaz
– Essais physiques et mécaniques

Sans oublier le secrétariat avec **Jocelyne Brossault**, **Isabelle Samson** et **Christelle Znidarsic**.

À la Une

Quel statut pour les accréditeurs ?

L'accréditation doit être une activité non concurrentielle. Ce principe de base est parfaitement justifié, notamment pour les raisons suivantes, énoncées sans aucune considération hiérarchique :

– l'organisme d'accréditation doit être impartial et permettre la participation de toutes les parties concernées à son activité : une telle participation sera encore plus difficile à organiser dans le cadre de plusieurs organismes nationaux car, faute de moyens, les associations de consommateurs de même que les petites entreprises ne pourraient pas être normalement représentées ;

– l'accréditation est l'ultime niveau du contrôle des activités d'évaluation de la conformité : si l'accréditation était exercée dans un cadre concurrentiel il faudrait mettre en place un système d'accréditation des accréditeurs. Où s'arrêterait-on ?

– l'accréditation est utilisée à la fois dans les domaines volontaire et réglementaire : il serait contre productif et très onéreux pour l'ensemble de l'économie de mettre en place des systèmes d'accréditation différenciés pour chacun des deux domaines alors que le travail est le même ;

Au cœur de l'économie

– l'accréditation est un élément d'une politique industrielle et commerciale élargie visant à améliorer la compétitivité des entreprises : l'établissement de la confiance, la reconnaissance internationale des travaux effectués par les organismes d'attestation de la conformité et l'amélioration de la qualité de leurs prestations sont les conséquences directes de l'accréditation qui peut donc être considérée comme une activité d'intérêt général ;

– l'accréditation doit être accessible à tous, sans discrimination : seul un organisme unique exerçant une activité d'intérêt général peut ne pas rechercher à réaliser des profits et veiller à ce que les coûts de l'accréditation soient équitables et contenus.

Malgré le bien-fondé des considérations qui précèdent, certains pays hésitent à reconnaître par un statut spécifique la situation de quasi-monopole de leur organisme national d'accréditation (des cas d'accréditation transfrontalières existent) en raison de l'exercice du principe de libre concurrence.

Il faudrait pourtant que cette question soit tranchée une bonne fois pour toutes afin d'asseoir définitivement la situation

des systèmes nationaux mis en place en Europe, mais aussi dans de nombreux autres pays tiers.

À cet effet, une prise de position officielle de la Commission européenne serait la bienvenue. Le Groupe des Hauts Fonctionnaires de la Normalisation (GHFN) de même qu'EA (*European co-operation for Accreditation*) travaillent sur le même sujet.

Souhaitons donc que ces actions puissent conduire rapidement à une solution qui satisfasse l'ensemble des acteurs économiques et prévienne le risque de voir devenir inutiles tous les efforts réalisés dans les différents pays pour établir la confiance et la reconnaissance mutuelle via l'accréditation. ■

DANIEL PIERRE DIRECTEUR

Directeur de la publication : Daniel Pierre
Rédacteur en chef : Martine Simon
Secrétaire de rédaction : Lydie Mauger
Comité de rédaction : Marie-Geneviève Duhau-Soulaige, Nathalie Savéant, Fabienne Venant, Jean-Paul Durand, Jean-François Moro, Patrick Reposeur, Martine Simon, Daniel Pierre
Abonnement : gratuit
Contact : 37, rue de Lyon 75012 Paris
Tél. : 01 44 68 82 20 - Fax : 01 44 68 82 21 - <http://www.cofrac.fr>
Tirage : 2500 exemplaires – 5 numéros par an
Édité par : Cofrac, 37, rue de Lyon, 75012 PARIS
Conception & réalisation : Paragramme, Paris 11^e
Impression : Actuaicolor, Paris 11^e

■ Trois questions à...

Jean-François Moro, responsable de la section Laboratoires du Cofrac

La lettre Cofrac Mise en place de la norme ISO/CEI 17025, où en sommes-nous ?

Jean-François Moro : Le 1^{er} janvier prochain, tous les laboratoires accrédités doivent avoir été reconnus conformes aux exigences de la nouvelle norme. Au 1^{er} décembre, nous avons évalué 98 % des laboratoires. J'ai donc bon espoir de tenir le délai. Un grand merci à nos auditeurs ! Les premiers retours d'expérience nous permettent de faire évoluer la doctrine et nos pratiques. J'ajoute qu'au 1^{er} décembre plus de 80 % des experts techniques ont été formés.

La lettre Et pour les laboratoires, qu'est-ce qui a changé ?

Jean-François Moro La nouvelle norme met, entre autres, l'accent sur la relation client/fournisseur. Elle offre donc au laboratoire un nouveau cadre pour améliorer sa capacité à traiter les demandes de ses clients. Il est désormais possible de s'affranchir des programmes ou des documents d'exigences spécifiques pour définir et proposer une prestation sur mesure, couverte par l'accréditation.

La lettre Revenons à la réforme initiée en 2001.

Jean-François Moro Depuis la validation de ses principes généraux en juin 2001 et son application effective depuis début novembre 2001, nous avons beaucoup travaillé. Par exemple : mise en

place d'un nouveau mode d'expression des portées d'accréditation des laboratoires basé davantage sur les principes de mesure et les techniques maîtrisées par les laboratoires. Ce nouveau mode est en cours d'expérimentation auprès de quelques laboratoires candidats. Une telle évolution est indispensable pour les laboratoires revendiquant une « flexibilité » de leur portée d'accréditation, c'est-à-dire la possibilité de faire évoluer les méthodes, d'en adopter ou d'en concevoir de nouvelles dans leur champ de compétences maîtrisées.

Nous avons aussi débuté notre réflexion sur le mode de description et de classification de nos experts techniques. De même, les conséquences sur l'évaluation sont importantes. Nous savons que nous devons approfondir la phase d'instruction technique des dossiers de demande afin de définir la mission d'audit la mieux adaptée.

Nos réflexions visent aussi à rééquilibrer les cycles en rationalisant chaque opération d'évaluation, en termes de durée d'audit mais aussi de taille et de composition de l'équipe d'audit.

La lettre Un autre changement fondamental concerne le mode de prise de décision.

Jean-François Moro Notre réactivité s'est déjà améliorée car le circuit a été optimisé. D'autres améliorations découleront de gains de temps liés à l'automatisation.

La lettre Comment s'annonce l'année 2003 ?

Jean-François Moro Pleine de défis passionnants ! ISO/CEI 17025, réforme, l'objectif est d'offrir à tous les laboratoires une prestation d'accréditation unique, harmonisée : un seul cycle d'accréditation, mêmes principes de tarification, mêmes règles d'échantillonnage des opérations d'évaluation sur le cycle d'accréditation. Tout ceci repose sur le recensement et la classification de nos auditeurs et experts suivant une nouvelle grille multi-critères, en ligne avec le nouveau mode de description des portées. Deux actions se finaliseront dans les prochains mois : envoi à chaque laboratoire de sa période prévisionnelle d'évaluation, sur le cycle complet, et désignation d'un contact client unique.

Enfin, l'arrivée de nouveaux ingénieurs dans la section, l'augmentation de nos compétences et notre capacité à changer notre manière de travailler sont de vrais atouts. Il a fallu cinq ans à nos homologues britanniques pour absorber un changement analogue. Alors je suis optimiste ! D'autant plus que nous pouvons compter sur le soutien actif des pouvoirs publics et des industriels. Les convergences de points de vue se multiplient sur les questions de fond. C'est pour cela que je suis convaincu que nous avançons, dans le bon sens, vers une nouvelle conception de l'accréditation. ■

Propos recueillis par Martine Simon

■ International

L'Assemblée générale d'EA (*European co-operation for Accreditation*) a accepté d'accueillir quatre nouveaux membres dont un membre associé : **OLAS** (Luxembourg), **TURKAK** (Turquie), **MSA-NAB** (Malte) et **JUAT** (Yougoslavie) en qualité de membre associé. D'autre part, l'accord multilatéral a été étendu à de nouveaux signataires : **NAB** (Irlande) a signé pour la certification de produits, **SNAS** (Slovaquie) a signé pour la certification de systèmes qualité, de produits, de personnels et de SME ; **LATAK** (Lettonie) a signé pour les essais, les étalonnages et la certification de systèmes qualité, de produits et de personnels.

Pour en savoir plus : www.european-accreditation.org

■ Travaux en cours

Un nouvel accord de reconnaissance multilatéral est né

IAAC (*Inter-American Accreditation Cooperation*) qui réunit les accréditeurs de quinze nations des Amériques (de l'Alaska à la Terre de Feu) vient d'établir un accord de reconnaissance multilatéral (MLA) comprenant :

- pour l'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnage : **INMETRO** (Brésil), **SCC** (Canada) et **A2LA** (USA),
- pour l'accréditation des certificateurs de systèmes qualité : **INMETRO** (Brésil), **SCC** (Canada) et **EMA** (Mexique).

L'étape suivante consistera à faire reconnaître cet accord « régional » par ILAC et IA, à l'issue, bien sûr, d'une évaluation par les pairs en bonne et due forme.

Pour en savoir plus, www.ibpinetp.com.br/iaac

Inspection : le champ d'intervention de la section s'élargit

Des développements sont en ce moment à l'étude en réponse aux exigences de la réglementation mais aussi à des démarches volontaires des organismes d'inspection, demandeurs d'une reconnaissance officielle de leur compétence. Environnement, santé, sécurité des biens et des personnes, l'actualité nous le démontre hélas régulièrement, il faut mettre en place ou renforcer les contrôles. C'est pourquoi les pouvoirs publics se mobilisent. Ainsi, le Cofrac est appelé à intervenir pour l'accréditation dans le domaine du contrôle en service des ascenseurs et de celui des remontées mécaniques par câbles. À noter que les tramways sont concernés par ce type de contrôle.

Dans le domaine de l'environnement, les organismes réalisant les prélèvements de plomb, benzène, et chlorure de vinyl en atmosphères et lieux de travail devront être accrédités.

En application de la directive européenne Interopérabilité, le Cofrac doit mettre en place l'accréditation des organismes de contrôle des installations ferroviaires. Il s'agit d'assurer la circulation des rames à très grande vitesse dans tous les pays d'Europe en respectant les réglementations nationales. Interopérabilité...

La liste serait incomplète si l'on omettait les réflexions liées au contrôle des bois et plants de vigne en vue d'améliorer la qualité des produits vinicoles ou celles concernant le contrôle en service des pulvérisateurs agricoles.

D'autres évolutions du champ de l'accréditation Inspection sont à l'étude dans le domaine dit volontaire relatives au contrôle en service des véhicules routiers ou au contrôle en service des réseaux d'assainissement. Dans le premier cas, une première réunion s'est tenue au Cofrac le 3 décembre en vue de définir un plan de travail pour l'élaboration du processus d'accréditation. Dans le second, il faut savoir que l'accréditation est déjà disponible pour le contrôle à la réception des réseaux neufs. À chaque fois, il s'agit pour le Cofrac, en concertation avec les partenaires concernés, non seulement de définir les outils et procédures pour l'accréditation mais aussi de recruter et former des experts techniques. Environnement, sécurité, santé, l'accréditation peut apporter des réponses. Au Cofrac de mettre en place les outils nécessaires conformément aux attentes des demandeurs : pouvoirs publics, organismes mais aussi utilisateurs et consommateurs.

Martine Simon

■ Communication

Conférence Cofrac sur Mesurexpo 2002

Environ soixante-dix personnes ont assisté à notre conférence organisée dans le cadre du salon Mesurexpo sur le thème « Conformité, évaluation de la compétence, qui fait quoi et comment répondre au mieux aux attentes des entreprises et des consommateurs ». La moitié des présents ont répondu à notre questionnaire d'évaluation distribué à l'issue de la conférence. Voici les résultats.

Globalement, les participants se déclarent satisfaits ou très satisfaits de l'organisation et du contenu de la réunion. En ce qui concerne le programme, les sujets traités sur les deux tables rondes ont globalement retenu l'attention du public puisque plus des deux tiers sont satisfaits. Nous relevons toutefois qu'une majorité déplore l'absence de temps dédié aux échanges. Une remarque encore : les témoignages et les interventions se sont portés davantage sur la certification et pas assez sur les laboratoires, un constat qui dénote un décalage avec le contexte du salon essentiellement tourné vers les laboratoires et leurs clients. En toute logique, la mise en œuvre de la nouvelle ISO/CEI 17025 aurait pu être évoquée encore plus en profondeur, comme le regrette l'un des participants. Message reçu !

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont participé à la conférence ainsi que celles et ceux qui ont répondu à notre enquête, et vous donnons rendez-vous en 2003.

Autre résultat : nous avons noté avec plaisir qu'un tiers des participants avaient eu connaissance de l'événement à la lecture de *Compétences* ou de *La lettre Cofrac*...

Au fait, vous pourrez découvrir le compte-rendu des débats dans le prochain numéro de *Compétences* à paraître en janvier 2003. Les actes complets de la conférence seront publiés sur le site du Cofrac mi-décembre.

Merci à tous.